



Fiche d'information OACP

Centre de compétences pour la formation à la conduite de l'armée (cen comp FAA),
14 mai 2024

Nouvelles directives d'examen pour l'ordonnance à l'admission des chauffeurs professionnels (OACP) à l'armée à partir du 01.01.2024

Formation de l'OACP à l'armée à partir du 01.01.2024

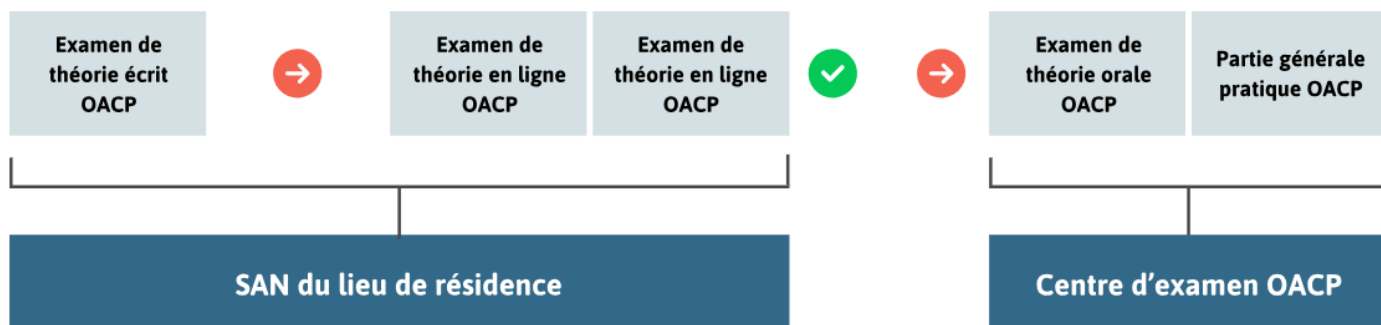
Conformément à la décision de septembre 2023 du chef de l'instruction du cdmt, l'instruction OACP à l'armée doit se dérouler sans changement et avec une qualité élevée pendant l'ER. L'école CT 47 doit mettre en œuvre cette mission conformément au programme d'enseignement.

Suite à la décision du chef de la BLA, l'examen théorique écrit OACP est actuellement pas effectué à la fin de la formation pendant l'ER. L'examen théorique OACP écrit ainsi que les deux examens OACP doivent être passés auprès de l'office cantonal des automobiles et de la navigation du canton de domicile (SAN). L'accomplissement des examens théoriques auprès de l'office cantonal de la circulation pendant l'IFO I est explicitement soutenu par le chef du cdmt formation. Si l'obtention du certificat de capacité pour le transport de marchandises (OACP) est obtenue dans l'année qui suit l'accomplissement de l'école de recrues, il est possible de faire une demande de remboursement des frais d'examen auprès de l'armée.

Modification des examens OACP à partir du 01.01.2024

Désormais, tous les examens OACP correspondants seront passés dans les offices cantonaux de la circulation routière ou auprès de l'organisation d'examen.

Après l'examen théorique complémentaire OAC écrit et l'examen pratique cat 930E à l'école de recrues, qui sont nécessaires à l'obtention du permis de conduire, les examens suivants doivent être réussis pour obtenir le certificat de capacité OACP :



Les cinq parties d'examens sont évaluées séparément et doivent être réussies indépendamment les unes des autres.

L'**examen théorique écrit OACP** a lieu au service des automobiles du canton de domicile (SAN). Il faut répondre à 40 questions en 60 minutes sur ordinateur.

Veuillez noter que l'examen théorique OACP écrit n'est pas proposé aux frontaliers dans le canton de Genève.

Les **deux examens électroniques** ont également lieu au service des automobiles du canton de domicile (SAN). L'examen électronique est une situation pratique qui se compose de cinq questions avec deux fois cinq et trois fois quatre options de réponse illustrées par des images, qui doivent être glissées et déposées dans le champ de solution. Vous disposez de 45 minutes pour chaque examen électronique. Les deux examens électroniques peuvent être passés à la même date au SAN de votre canton

Les **examens oraux et pratiques OACP** sont organisés dans différents centres d'examen de l'organisation d'examen OACP réparti dans toute la Suisse. Lors de l'examen oral (30 minutes), il y a un entretien sur des situations de la vie quotidienne dans le transport de personnes ou de marchandises. Lors de l'examen pratique, il faut résoudre une tâche manuelle en 30 minutes. Il faut prévoir une demi-journée pour ces deux examens, sans compter le voyage. www.cam-bus.ch/fr/page-daccueil

Procédure pour l'obtention du certificat de capacité pour le transport de marchandises en tant que conducteur de véhicule à moteur

Les examens OACP ne peuvent être passés qu'après avoir terminé la formation de base spécialisée (ER semaine 12) en tant que conducteur de véhicule lourd à moteur.

- Examen OACP écrit (service des automobiles du canton de résidence SAN)
- Deux examens E (service des automobiles du canton de résidence SAN)
- Examen oral et pratique (centres d'examens de l'organisation d'examen OACP)

Si tous les examens partiels sont réussis, les frais d'examen peuvent être remboursés au moyen du formulaire de demande "Demande de remboursement des frais d'examen OACP".

Conditions pour la prise en charge des coûts par l'armée :

- Avoir terminé son école de recrues.
- Un remboursement n'est effectué **que** si le **certificat de capacité OACP pour le transport de marchandises** a été obtenu.
- Tous les examens partiels OACP ont été passés **dans l'année** qui suit la fin de l'école de recrues et la décision d'examen de l'organisation d'examen est disponible.
- **Seules** les parties réussies de l'examen OACP sont remboursées.
- Le formulaire **"Demande de remboursement des frais d'examen OACP"** doit être remis avec tous les documents exigés.
- **Aucun** frais d'examen ou d'examen partiel pour le transport de personnes n'est pris en charge.

Sont pris en charge :

- Les coûts des examens OACP du SAN et de l'organisation des examens doivent être payés par les candidats et peuvent être récupérés ensuite auprès de l'armée.
 - Le remboursement des frais se fait après les examens, les documents de tous les examens partiels OACP sont facturés ensemble (une seule facture pour tous les examens) sur le compte de votre choix.
 - Les formulaires remplis de manière incorrecte ou incomplète ne seront pas traités et seront rejetés.
-
- Tous les documents exigés selon la liste doivent être envoyés sous **forme de fichier pdf** à l'adresse e-mail suivante. czv.lvblog@vtg.admin.ch
 - ✓ Demande de remboursement des frais d'examen OACP" dûment remplie et signée
 - ✓ Décision d'examen **réussi** de l'organisation d'examen OACP (transport de marchandises)
 - ✓ Facture et quittance de l'examen écrit OACP payé et réussi
 - ✓ Facture et quittance des deux examens E payés et réussis
 - ✓ Facture et quittance des examens oraux et pratiques payés et réussis

Vous trouverez des informations sur les examens sur les sites suivants :

www.cambus.ch/fr/page-daccueil / (informations générales sur l'OACP)

www.lepermisdeconduire.ch (informations sur les services cantonaux des automobiles)

Pour de plus amples informations :

Centre de compétences Formation à la conduite de l'armée
Caserne AKLA
Domaine de la formation continue du personnel enseignant
Bâtiment 624
CH-3609 Thoune

Courrier électronique : czv.lvblog@vtg.admin.ch

Page d'accueil du site : <https://www.vtg.admin.ch/fr/centre-de-competences-pour-linstruction-a-la-conduite-au-sein-de-larmee>

